

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

DCM241218\_019

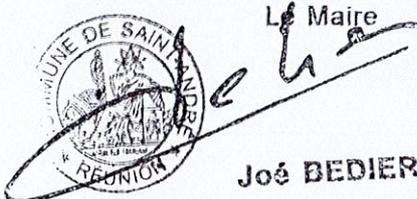
**AUTORISATION DE TRANSFERT DE BAIL - LTS  
GRAND CANAL**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 19.12.2024

Que la convocation a été faite le 12.12.2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présent :	33
Représentés :	5
Absents :	7
Total des votes :	38

  
Le Maire  
Joé BEDIER

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

Madame CEVAMY Primilla, Madame PAYET Catherine Anne, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Madame PRAUD Elodie, Madame CHANE-TO Marie Lise

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur SINAMA Sydney

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

**LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER**

## DCM241218\_019 - AUTORISATION DE TRANSFERT DE BAIL - LTS GRAND CANAL

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

### I. CONTEXTE

Par délibération en date du 18/12/1985, affaire numéro 39, madame GRIMAUD Marie-Thérèse était attributaire par la Commune de Saint-André, d'une maison de type T4/5 faisant partie des LTS GRAND CANAL, situé au 18 lotissement Grand Canal Champ-Borne – 97440 SAINT-ANDRE sous la référence cadastrale AT 401.

Cette dernière étant malade, n'occupait plus le logement seule, mais avec son fils, Monsieur GRIMAUD Jean-Hugues qui devait acquérir ledit logement par acte sous seing privé. Ceci n'étant pas fait et sans que la vente ne se fasse, Madame GRIMAUD Marie Thérèse est décédée le 22/10/2021, laissant ces 4 enfants.

- Monsieur Emmanuel GRIMAUD
- Madame GRIMAUD épouse Marie Lynda Gilberte SAUTRON
- Madame GRIMAUD épouse Corine Chantale GUILLOU
- Monsieur Jean Hugues GRIMAUD

### II. PROBLÉMATIQUE

Monsieur Jean Hugues GRIMAUD demande à la collectivité le transfert du bail afin de pouvoir jouir des droits de succession telle que prévu par la loi.

Dans un courrier, les enfants GRIMAUD ont renoncé à toute prétention au bail au profit de leur frère, Monsieur Jean Hugues GRIMAUD, qui occupe actuellement ledit logement et qui s'est acquitté de tous les loyers.

En vertu du principe de la liberté des procédures administratives, Monsieur Jean Hugues GRIMAUD est en droit de présenter une demande de transfert de bail à l'autorité locale, en invoquant tout argument en sa faveur. Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette affaire soit en rejetant catégoriquement la demande, soit l'accepter en totalité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **Article 1 :**

- D'approuver la demande d'autorisation de transfert de l'attribution du logement LTS, situé au n°18 lotissement Grand Canal Champ-Borne – 97440 Saint-André, sous la référence cadastrale AT 401, au nom de Monsieur Jean Hugues GRIMAUD, suite au décès de Mme Marie Thérèse GRIMAUD ;

#### **Article 2 :**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l' élu à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme      23 DEC. 2024  
Saint-André le

Le Maire  
  
Joé BEDIER